



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2019

OBJET :

DE-19-06-1-48) CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
PLACE PIERRE SEMARD EN VUE DE L'INSTALLATION ET DE
L'EXPLOITATION D'UN KIOSQUE A JOURNAUX

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 13 juin 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BAUMIÉ (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et plus particulièrement ses articles L.2125-1 et L2125-3 affirmant le principe de non gratuité de l'occupation du domaine public ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DE-15-04-1-17, approuvant la convention entre la Ville de Vincennes et la RATP pour les aménagements des abords du bâtiment voyageur de la gare RER A, en date du 13 avril 2015 ;

Considérant la volonté de la ville d'installer un kiosque à journaux place Pierre Sémard, pour répondre aux besoins de la population ;

Considérant la candidature de la société MédiaKiosk pour installer et exploiter cet équipement sur la place Pierre Sémard ;

Considérant le projet de convention d'occupation du domaine public ferroviaire exploité par la RATP avec la société MédiaKiosk ;

Après avis de la commission Développement économique, Développement durable et Collecte sélective du 19 juin 2019,

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 17 juin 2019,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le projet de convention avec MédiaKiosk pour l'occupation du domaine public ferroviaire exploité par la RATP, concédé à la ville de Vincennes, relative à l'installation et l'exploitation d'un kiosque à journaux place Pierre Sémard, dans les conditions prévues par cette convention.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé